**Motion de conseil des maîtres**

Nous, enseignantes et enseignants de l’école …………………………………………………………., réunis en conseil des maîtres le ……………………………………..……. vous informons que notre école ne sera pas représentée lors de la réunion départementale des directeur.trices proposée par Monsieur le DASEN le 18 décembre 2024.

En effet, nous considérons que les modalités d'organisation de cette réunion ne sont pas attentives aux conditions de travail de ces personnels. Les directeurs.rices subissent déjà une surcharge conséquente de travail due à la diversification et à la complexification de leurs taches. Les 108h allouées aux temps de concertations ne suffisent plus. De plus, le statut d’invitation de cette réunion ne permettra pas aux personnels d’être indemnisés.

Plus largement, notre conseil des maîtres.ses rappelle l’importance de veiller à ce que nos conditions de travail ne se dégradent pas davantage. Pour cela, un traitement respectueux de l’ensemble des personnels et des moyens à la hauteur des missions de l’école publique sont essentiels.

Signatures :